

DELIBERATION N° 2011/04-01 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Madame Karine GRAILLOT, conseillère municipale élue lors du scrutin du 16 mars 2008 sur la liste « Ludres Ensemble », a fait part de sa démission du Conseil Municipal par courrier en date du 28 février 2011, reçu le 1^{er} mars 2011.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive dès sa réception par le Maire qui doit en informer le Préfet du département.

Ainsi, Monsieur le Préfet a été avisé de cette démission par lettre du 1^{er} mars 2011.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, le ou la candidat(e) venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

La candidate suivante de la liste précitée est Madame Martine HORY.

Il est à noter que celle-ci en a été informée par courrier en date du 02 mars 2011. Elle est régulièrement convoquée à la présente séance.

En conséquence, Monsieur le Maire installera l'intéressée dans sa fonction de conseillère municipale, candidate sur la liste « Ludres Ensemble ».

Madame Martine HORY entrera dans les commissions où siégeait Madame Karine GRAILLOT, soit la commission action scolaire et la commission jeunesse et sports.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame HORY.